

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 29/03/2018

Le 5 Avril 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Redevance Assainissement collectif

Vu la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires qui impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées,

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées et l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement,

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle que depuis la fusion des deux communautés de communes, les redevances d'assainissement collectifs ont fait l'objet d'harmonisation des tarifs en 2015 (délibération 2015 C 81) avec un principe de revoyure.

Afin de pouvoir réaliser dans les années à venir les investissements imposés par la réglementation et par des mises en demeure de l'Etat, en particulier pour la mise aux normes des stations d'épuration et des réseaux, une augmentation de la redevance d'assainissement collectif est indispensable dès 2018.

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 8 février 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 13 février 2018

Vu l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 15 février 2018

Vu les débats réalisés en conseil communautaire le 26 février à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires,

Il est proposé de fixer les tarifs de la redevance d'assainissement collectif, partie fixe et part variable, selon le tableau ci-dessous :

Communes concernées	Part fixe € HT/an (abonnement)	Part variable € HT/m ³ (consommation)
Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint Bernard, Saint Didier de Formas, Sainte Euphémie, Saint Jean de Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve	60 € HT/an	1.95 € HT /m ³

Commune de Frans	Part fixe € HT/an (abonnement)	Part variable € HT/m ³ (consommation)
Part VEOLIA	52.17	0.959
Part CCDSV	7.83	0.991
Total	60	1.95

Commune de Beauregard	Part fixe € HT/an (abonnement)	Part variable € HT/m ³ (consommation)
Part VEOLIA	52.17	0.9174
Part CCDSV	7.83	1.0326
Total	60	1.95

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 30 voix Pour et 5 voix Contre (Dominique VIAL, Olivier EYRAUD, Michel RAYMOND, Isabelle ACHARD et Pierre PERNET) :

- ✓ **DE FIXER** les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour chaque commune selon les tableaux ci-dessus ;
- ✓ **DE DIRE** que ces tarifs de redevance seront appliqués à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits en recette du budget annexe de l'assainissement 2018 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **12 AVR. 2018**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C38-AC
 Affichage le :

12 AVR. 2018

A Trévoux, le 05/04/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

